

## LES MODALITÉS D'AIDES

DE L'AGENCE DE L'EAU AU 11<sup>E</sup> PROGRAMME (2019-2024)

Les conditions particulières figurent dans la délibération d'application.

PLAFOND  
50 000 €  
par projet  
et par an



COOPÉRATION  
DÉCENTRALISÉE

Actions de solidarité  
internationale

Apport de 5 % minimum  
requis par une collectivité  
de bassin

SUBVENTION  
si portage par  
une association

50%

SUBVENTION  
si portage par  
une collectivité  
(ou groupement)

80%

PLAFOND  
50 000 €  
par projet  
et par an



COOPÉRATION  
INSTITUTIONNELLE

SUBVENTION

50%

PLAFOND  
50 000 €  
par projet  
et par an



VOLET  
INTERNATIONAL  
DE LA POLITIQUE  
JEUNESSE

SUBVENTION

80%